

### *L'ajournement*

En dépit d'efforts considérables, le Canada, dont c'est l'objectif principal, semble-t-il, n'a connu qu'un succès mitigé en tentant d'associer les pays riches en pétrole.

Il semble que ce soit aussi l'objectif principal du discours du député.

#### LES AFFAIRES MUNICIPALES—LA PROLONGATION DU PROGRAMME DE CONTRIBUTION AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur l'Orateur, le 15 décembre j'ai posé une question au ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) qui est responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, relativement au programme des services communautaires. La raison de ma question était la suivante: dernièrement le ministre a annoncé qu'il mettrait fin dès 1982 au programme qui a permis de verser quelque 250 millions de dollars par année aux municipalités pour l'aménagement d'infrastructures municipales, des travaux d'amélioration communautaires, et le reste.

L'annulation du programme inquiète un certain nombre de municipalités de ma circonscription. Deux d'entre elles en particulier où des travaux sont en cours, où des appels d'offre ont été lancés et même un contrat a été octroyé. Voilà pourquoi ces municipalités s'inquiètent tellement en l'absence d'un engagement défini de la part du gouvernement.

● (2210)

Il y a entre autres, les travaux d'adduction d'eau et la construction d'égouts pour la ville de Little Current. Le Programme de contribution aux services communautaires devait fournir 1.29 million de dollars sur les 4 millions nécessaires. Un autre projet concerne les nouveaux développements communautaires d'Elliott Lake qui doivent coûter quelque 29.9 millions de dollars, dont 4.6 millions devraient provenir du Programme de contribution aux services communautaires. Ce projet devait fournir des services à cette ville qui connaît une expansion rapide et où l'on a un urgent besoin de ces fonds.

J'aimerais que le ministre nous dise ce soir si le gouvernement de l'Ontario a recommandé la réalisation de ces projets. Je crois savoir que la date limite pour la recommandation des projets par la province d'Ontario est le 5 février. J'aimerais savoir si ces deux projets ont été recommandés et si on en tient compte dans les fonds réservés à la province d'Ontario pour les deux prochaines années.

Il va sans dire que ces localités ont un urgent besoin de ces fonds et de ces projets. Dans le cas de Little Current, les projets sont nécessaires pour des raisons d'hygiène et pour améliorer l'infrastructure de la municipalité. Dans le cas d'Elliott Lake, le projet est rendu nécessaire par la très forte expansion que connaîtra la ville au cours des quatre ou cinq prochaines années à cause de sa mine d'uranium. On a prévu ces projets lors de la mise sur pied de ce programme. Les projets ont été mis en adjudication et les contrats ont été accordés. Or le Programme de contribution aux services communautaires est un moyen de financement important pour ces collectivités. Ces deux localités se trouveront dans une position financière catastrophique si les quelque 6 millions de dollars qu'elles attendaient ne leur sont pas versés.

J'espère que le ministre pourra annoncer que la province d'Ontario a recommandé le financement de ces deux projets par le Programme de contribution aux services communautaires et que le gouvernement fédéral est prêt à maintenir ce

programme en vigueur pendant encore au moins un an afin qu'on puisse terminer les travaux et que ces projets puissent profiter à ces localités et, par voie de conséquence, à tout le pays.

**M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je voudrais donner d'autres précisions en réponse à la question que le député d'Algoma (M. Foster) a posée le 15 décembre au sujet de l'annulation du programme de contribution aux services communautaires. La décision de ne pas renouveler le programme a été difficile à prendre et j'aimerais profiter de cette occasion pour exposer les facteurs qui y ont contribué.

D'abord, il y avait la question de savoir si le gouvernement fédéral pouvait à juste titre continuer de financer des services qui sont de compétence provinciale et municipale. Il ne s'agissait pas de déterminer si le programme était valable, mais plutôt qui devait en assumer les frais. Deuxièmement, il y a la question de responsabilité financière, en l'occurrence la question de savoir si le gouvernement à qui il incombe d'obtenir des fonds en percevant des impôts ne doit pas aussi s'occuper de dépenser ces fonds. Troisièmement, l'efficacité du programme a été analysée du point de vue de la création d'emplois et comparée à l'efficacité d'autres programmes qui donnent de meilleurs résultats.

En outre, monsieur l'Orateur, le climat actuel de restriction fiscale a contribué à la décision du gouvernement. Parce que le gouvernement tient à gouverner plus efficacement, les programmes en cours ont été analysés en fonction de la possibilité de prévoir des fonds pour de nouveaux programmes ou des programmes plus utiles. Le fait que le programme de contribution aux services communautaires n'ait pas été renouvelé veut dire que le gouvernement aura plus de fonds à affecter à ses programmes prioritaires pendant l'exercice financier 1982-1983. Il faut maintenant déterminer précisément quelles seront les priorités du gouvernement fédéral en matière de logement au cours des années 80. Le ministre continuera d'avoir des entretiens non officiels avec ses homologues provinciaux et d'autres groupes intéressés. Il espère que cela aidera le gouvernement fédéral à déterminer ses priorités en matière de logement et à élaborer ses programmes de façon à répartir les fonds disponibles le plus efficacement possible.

Dans le cadre du programme de contribution aux services communautaires, le gouvernement fédéral a affecté 400 millions de dollars au total à des projets municipaux, en l'occurrence 150 millions de dollars en 1979 et 250 millions de dollars en 1980.

● (2215)

Plus de 3,000 projets réalisés dans un millier de localités auront bénéficié de subventions fédérales. C'est là une contribution notable à la prestation de services locaux aux Canadiens de toutes les provinces.

Le ministre désire assurer au député que le gouvernement tiendra tous les engagements qu'il a pris dans le cadre des ententes fédérales-provinciales sur les services communautaires. Comme le député le sait, il y a eu certaines appréhensions au sujet du calendrier d'utilisation des fonds prévus pour 1980. En principe, le financement doit prendre fin en mars 1982. Cependant, le ministre cherche à faire reporter cette échéance afin de donner aux localités le temps d'engager les dépenses nécessaires. Il est convaincu qu'il parviendra à obtenir cette